

**COMMUNE DE WESTHALTEN**  
**Haut-Rhin**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN  
SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Gérard SCHATZ.

Présents :

Les Adjointes : Sébastien DIRINGER et Béatrice KEPFER et Véronique DEBENATH.

Les Conseillers : BASS Sandrine, VALENTIN Sylvie, DOMON Dominique, MUNCH Jean-Marc, WISSELMANN Frédéric, THERY Stéphane, BURGENATH Mikaël, KUNTZ Aurore, KRENCKER Bernard.

Excusées: HASSENFRAZ Michèle, HUNTZIGER Nathalie.

Assiste à la séance: WUCHER Patrice, Secrétaire de Mairie.

**ORDRE DU JOUR:**

- Points 1: Désignation d'un secrétaire de séance
- Points 2: Approbation du PV de la séance du 17 septembre 2018
- Points 3: Devis forestiers pour l'exercice 2019
- Points 4: Achat de terrain
- Points 5: Location bureau 1 rue de Soultzmatt
- Points 6: Compte rendus divers
  - \* Situation des permis
  - \* Divers

**POINT 1: DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

**POINT 2: ETUDE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Après lecture, le procès verbal de la séance du 17 septembre 2018 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**POINT 3: DEVIS FORESTIERS POUR L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal

- approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes hors taxes à 44.560 € pour 539 m3.
- approuve le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2019 en forêt communale
- délègue le Maire pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil ;
- vote les crédits correspondants à ce programme de travaux qui s'élève à 19.170,00 € HT.

\* Le conseil décide d'approuver la proposition de l'O.N.F. en date du 16 septembre 2018 sur les coupes à inscrire à l'état d'assiette 2020.

**POINT 4: ACHAT DE TERRAIN**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**POINT 5: LOCATION BUREAU 1 RUE DE SOULTZMATT**

\* Le Conseil Municipal, considérant que les anciens bureaux de la mairie situés au 1 rue de Soultzmatt, ont été loués à Monsieur Charles Edouard WAGNER pour y installer un cabinet de Kinésithérapie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, provisoirement à temps partiel et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 son activité est à temps plein, décide la mise en location les anciens bureaux de la mairie aux conditions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et des baux communaux en cours. Fixe le prix du loyer annuel à 4.448,16 €, plus les charges, révisable annuellement au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 2<sup>ème</sup> trimestre par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente. Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec Monsieur Charles Edouard WAGNER pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**POINT 6 COMPTES RENDUS DIVERS****\* Situation des permis**

Monsieur le Maire effectue un compte rendu de la situation des permis de construire.

**\* divers****\* Travaux d'aménagement de la rue d'Orschwihr**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux suivant : aménagement de la section haute de la rue d'Orschwihr avec dissimulation du réseau télécom et dont le coût prévisionnel s'élève à 129.000,00 € HT ;
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet ;
- d'inscrire les crédits suffisants au budget communal 2019.
- Attribution de la maîtrise d'œuvre à l'entreprise Cocyclique Ingénierie de Soultz pour 5.250,00 € HT.

**\* Convention démarche zéro pesticide**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la Région Grand Est pour la mise en place d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics pour la démarche « zéro pesticide ».

**\* Contrat de maintenance des installations de signalisation lumineuse**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à renouveler une convention avec Vialis de Colmar pour la maintenance des installations de signalisation lumineuse de la Commune de Westhalten pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**\* Fermage**

Le conseil décide d'exonérer en 2018 et en 2019 le paiement de la location de la parcelle section 17 n°227 de 25a70 à M. Jean-Marc BICKEL suite à son arrachage en 2017 et sa replantation en 2018 et transfert en 2020 du bail accordé à Jean-Marc BICKEL vers Jean-François BICKEL.

**\* Personnel communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a embauché Madame Marie BENOIT pour remplacer Madame Sylvia LE-FLO-DE-KERLEAU, ATSEM en congé parental (période novembre et décembre 2018) et Madame Aurélie FAIVRE, de janvier à juin 2019, contrat à durée déterminée, à raison de 30 heures par semaine scolaire. Rémunération par référence à l'indice brut 297.

\* Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution de la note de 20,50 au secrétaire de mairie Patrice Wucher, sur la qualité comptable, score IQCL 2017, qui est la plus haute du Centre des Finances Public de Rouffach atteint pour la deuxième année consécutive.

\* Monsieur le Maire informe l'assemblée du bilan financier de la création de l'aire de jeux, de la fermeture définitive de la Trésorerie de Rouffach, de l'évolution des structures scolaires du 1<sup>er</sup> degré sur le secteur, des parcelles ayant fait l'objet d'un dégrèvement en 2018 pour sécheresse.

\* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fête de Noël des personnes âgées est fixée au samedi 15 décembre 2018 à 11h30 à la salle polyvalente ; que la passation de commandement du centre de première intervention est fixée au dimanche 16 décembre à 10h dans la cour de l'Espace Savoir et que la réception du nouvel an est fixée au vendredi 28 décembre 2018 à 19h à la salle dimière.

La séance est levée à 22h20.